

la fabrication et l'entretien des filets et autres engins de pêche. La Division de la formation professionnelle du ministère fédéral du Travail aide généralement à l'exécution de ce programme. Les cours sont souvent complétés par des renseignements officieux donnés sur les lieux à des petits groupes ayant besoin d'aide technique pour faire face à des problèmes particuliers. Grâce à l'aide financière ou technique fournie par le Service d'expansion industrielle du ministère fédéral des Pêcheries, la Division des pêches organise et fait la démonstration de méthodes et d'engins de pêche encore inessayés dans certains ou dans tous les nombreux secteurs de pêche de la province.

*Pêche sportive.*—Ces dernières années, la Nouvelle-Écosse, par l'entremise de la Division de la faune de son ministère des Terres et Forêts, a dépensé de fortes sommes pour améliorer certains cours d'eau de la province en vue d'y faciliter la migration du saumon. Un réseau de bassins d'élevage pour le saumon, d'une capacité de production annuelle de 500,000 saumoneaux, a été créé sur la rivière Medway, dans le comté de Queens; on en a également aménagé un pour la truite, sur la rivière Moser, dans le comté d'Halifax, dont la production annuelle peut atteindre un million de truitelles. La Division dispose des services d'un biologiste à l'année longue.

**Nouveau-Brunswick.**—La pêche commerciale est l'une des principales industries fondamentales de la province. Plus de 6,500 pêcheurs et 2,800 ouvriers d'usine y travaillent. Le revenu brut des pêcheurs dépasse 9 millions de dollars, et l'ensemble des produits de la pêche a une valeur marchande d'environ 32 millions de dollars.

Les pêches marines et intérieures du Nouveau-Brunswick relèvent du ministère fédéral des Pêcheries, mais la pêche sportive dans les eaux de la Couronne est administrée par le ministère provincial des Terres et des Mines. En vue de compléter les initiatives du ministère fédéral des Pêcheries, et dans le dessein de resserrer les liens entre l'industrie de la pêche et les divers ministères ou agences du gouvernement, aussi bien fédéral que provincial, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé, en 1946, une Direction des pêches et une Commission de prêts aux pêcheurs au sein du ministère de l'Industrie et du Développement.

Depuis sa création, la Commission de prêts aux pêcheurs a déboursé plus de \$7,500,000 pour la construction de vaisseaux de pêche et l'achat d'agrès modernes et de moteurs Diesel pour les pêcheurs de la province. Des prêts de \$1,500 à \$2,500 sont consentis aux pêcheurs côtiers pour l'achat de bateaux et de moteurs destinés à la pêche du homard, tandis que des montants de \$10,000 à \$60,000 sont prêtés aux pêcheurs hauturiers pour la construction et l'armement de palangriers modernes, de bateaux pêchant à la seine danoise et de dragueurs. Ces chiffres représentent le montant net prêté aux pêcheurs, qui est d'environ 70 p. 100 du coût total des vaisseaux, déduction faite du premier versement exigé et de la subvention du gouvernement fédéral de \$225 par tonneau de jauge brute. Pour la pêche de fond, le Nouveau-Brunswick dispose maintenant d'une flottille de 92 dragueurs et de 25 palangriers et bateaux pêchant à la seine danoise.

De nouveaux modèles de bateaux font l'objet d'études soutenues de la part du personnel technique de la Direction des pêches, qui bénéficie en cela du concours du ministère fédéral des Pêcheries, d'architectes navals, de constructeurs de bateaux et des pêcheurs eux-mêmes. On s'en tient à certaines normes afin de maintenir les frais de construction et d'entretien au plus bas niveau possible, parce que la pêche au Nouveau-Brunswick n'est généralement pas très profitable. Des modèles à usages multiples ont été essayés avec succès pour la pêche côtière dans la région du golfe Saint-Laurent. Des dragueurs de 65 pieds, pourvus de moteurs Diesel plus puissants et d'un plus gros appareillage, se sont révélés plus efficaces que les modèles initiaux. Un chalutier prototype de 84 pieds de long, à poupe d'acier, de conception norvégienne, dont la coque renforcée permet d'opérer à travers les glaces, a été lancé à Bathurst en 1962; de plus, on a construit à Saint-Jean deux bateaux plus gros, de type hollandais. Un deuxième navire de même modèle que le prototype a été mis en service plus tard durant l'année, et l'on a adjugé des contrats pour la construction de deux chalutiers-seineurs à poche de 92 pieds, dont la poupe sera d'acier;